



Service des Travaux et Domaines

## Demande d'autorisation d'abattage, d'élagage, d'écimage d'arbre(s)

### Coordonnées du propriétaire

(en cas de copropriété, les demandes doivent être établies par l'administrateur)

Raison sociale	<input type="text"/>	
Personne de contact	<input type="text"/>	
Adresse	<input type="text"/>	
NPA et Localité	<input type="text"/>	
Téléphone :	<input type="text"/>	e-mail : <input type="text"/>

### Situation de l'arborisation

Adresse	<input type="text"/>
Parcelle n°	<input type="text"/>

### Objet de la demande

Entretien <input type="checkbox"/>	Abattage <input type="checkbox"/>	Élagage <input type="checkbox"/>	Écimage <input type="checkbox"/>
------------------------------------	-----------------------------------	----------------------------------	----------------------------------

### Arborisation concernée

Arbre isolé <input type="checkbox"/>	Groupes d'arbres <input type="checkbox"/>	Cordon boisé <input type="checkbox"/>
Alignement <input type="checkbox"/>	Parc boisé <input type="checkbox"/>	

Motif de la demande	<input type="text"/>
---------------------	----------------------

Le présent formulaire doit être accompagné d'un plan de situation indiquant l'emplacement de l'arborisation. Ce document peut être réalisé à partir du site communal :

[Lien vers le plan de classement communal](#)

Nous vous prions de remplir un formulaire par arbre, groupe d'arbres, haie ou cordon boisé.

Date :	<input type="text"/>
--------	----------------------

Votre demande est à transmettre au :  
Service des Travaux et Domaines [travaux@lutry.ch](mailto:travaux@lutry.ch) – tél: 021 796 21 80

**Ne pas remplir**

**Décision du Service des Travaux & Domaines**

Votre végétation n'est pas protégée par le plan de classement communal

Nous vous autorisons à procéder aux travaux forestiers en prenant les précautions d'usage et si nécessaire vous aviserez l'Association Police Lavaux (APOL) si ceux-ci compromettent la sécurité publique.

Remarque :

Votre végétation est protégée par le plan de classement communal sous le numéro

Nous vous autorisons à procéder aux travaux d'élagage ou/et d'écimage ou/et d'entretien de votre végétation selon les règles de l'art. Ces travaux seront entrepris en prenant les précautions d'usage et si nécessaire vous aviserez l'Association Police Lavaux (APOL) si ceux-ci compromettent la sécurité publique.

Une fois les travaux réalisés, le garde forestier communal devra en être informé par vos soins.

1. Nous vous prions de bien vouloir prendre contact avec M. Alexis Carrel, garde forestier, au 021/796.21.80, afin de fixer un rendez-vous sur place
2. Le formulaire de demande d'abattage devra ensuite être adressé, **par courrier postal**, à :

**Municipalité de Lutry - Le Château - CP190 - 1095 Lutry**

accompagné :

- une lettre motivant votre demande
- un plan de situation ou d'un croquis précisant l'emplacement du ou des arbres protégés à abattre
- les compensations proposées (emplacement, essence, hauteur à la plantation).

Un courrier vous sera transmis pour vous informer de la décision municipale.

Validité du permis d'abattage : 2 ans

Remarque :

Lutry, le